

Instructions pour les Examens

Le Directeur de l'Ecole Nationale de Commerce et de Gestion porte à la connaissance des étudiants inscrits à l'Ecole et concernés par les examens de la session d'automne au titre de l'année universitaire 2019/2020, que conformément au règlement intérieur de l'établissement et les règles de bonne conduite des examens, ils doivent se conformer aux instructions suivantes:

1. Se présenter une demi-heure avant le début de l'examen, muni de **la carte d'étudiant** et la présenter au contrôle, et en cas de perte de la carte, l'étudiant doit faire une déclaration à cet effet et solliciter l'autorisation écrite de l'Administration pour accéder à la salle d'examen ;
2. Consulter les listes des examens pour identifier **le numéro d'examen attribué à chaque étudiant**, et le transcrire sur les feuilles de rédaction ;
3. Respecter le groupage des examens et de **s'asseoir dans la place prévu pour chaque étudiant** ;
4. Se conformer aux instructions et directives des surveillants, et prendre toutes les précautions visant le bon déroulement des examens ;
5. Chaque étudiant est dans l'obligation d'avoir ses propres outils de travail nécessaires pour passer les examens (crayons, gomme ...) ;
6. Il est strictement interdit d'utiliser les téléphones portables dans les salles d'examen ;
7. Il est strictement interdit d'introduire des livres, publications ou photocopiés aux salles d'examen ;
8. S'abstenir à tout acte qui ferait préjudice au déroulement normal des examens ;
9. Prendre toute les précautions sanitaires nécessaires avant d'accéder à la salle d'examen.

Et tout comportement contraire à ces instructions, fera l'objet de sanctions disciplinaires selon les lois en vigueur ;

L'Administration